

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00303**

**CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROJET DE RESORPTION DE L'HABITAT ANCIEN DU QUARTIER  
TARENTEIZE BEAUBRUN A SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190030310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

### **CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RESORPTION DE L'HABITAT ANCIEN DU QUARTIER TARENZAISE BEAUBRUN A SAINT-ETIENNE**

Dans le cadre du contrat négocié métropolitain, le Département s'est engagé à soutenir financièrement les opérations de renouvellement urbain sur le territoire de Saint Etienne Métropole et notamment l'opération de traitement de l'habitat ancien sur le quartier Tarentaize Beaubrun à Saint-Etienne.

Cette opération, d'un montant prévisionnel de 21 733 685 € HT, démarrera en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2029.

Elle a été confiée par Saint-Etienne Métropole à la SPL Cap Métropole via une concession d'aménagement approuvée en Bureau métropolitain du 24 janvier 2019.

Le traité de concession dispose en son article 27.2 - Subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements ou des établissements publics – que « *Toute subvention accordée à l'opération en vertu de l'article L. 300-5 III du Code de l'urbanisme, fait obligatoirement l'objet d'une convention signée par le concessionnaire, le concédant et la collectivité ou le groupement de collectivités qui octroie la subvention. Cette convention fixe notamment l'affectation éventuelle de cette subvention, ainsi que les conditions dans lesquelles le concessionnaire rendra compte de son attribution, de son échéancier, de son encaissement effectif et de son utilisation* ».

Le Département de la Loire apporte son concours financier à l'opération de renouvellement urbain Traitement de l'Habitat ancien du quartier Tarentaize Beaubrun de Saint-Etienne au travers d'une subvention d'un montant de 1 781 607 € maximum.

Cette subvention représente une participation du Département à hauteur de 24,5 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles qui s'élève à 7 264 541 € HT.

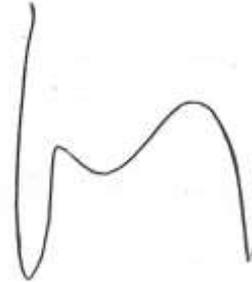
La convention, objet de la présente délibération, précise les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement portée par Cap Métropole sur le quartier Tarentaize Beaubrun à Saint-Etienne, ainsi que les engagements de Cap Métropole.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention partenariale de financement à intervenir entre Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire et Cap Métropole,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre n°204, destination TBC, du budget Habitat de l'exercice 2019 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a smaller vertical stroke to its right, and a large, rounded, wave-like shape that spans across both vertical strokes.

**Hervé REYNAUD**